



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUADELOUPE

Séance du 29 septembre 2020

DELIBERATION N° 2020/2

approuvant les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et de programme de mesures associé

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 29 septembre 2020, délibérant valablement,

- **Vu** le code de l'environnement, en particulier ses articles L. 213-13-1 et R. 213-50 à 71 ;
- **Vu** le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- **Vu** l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017 modifié portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;
- **Considérant** l'avis favorable de la Commission eau et planification du Comité de l'eau et de la biodiversité, réunie le 8 septembre 2020

VALIDE les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et de programme de mesures associé.

Le Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) consultera le public et les partenaires institutionnels du 2 février 2021 au 2 août 2021 sur ce projet de document.

Les avis recueillis seront pris en compte par le CEB pour élaborer le projet définitif de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

Fait et délibéré à Basse-Terre le 29 septembre 2020,

La présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO